

Exposition et rétrospective du cinéma d'animation

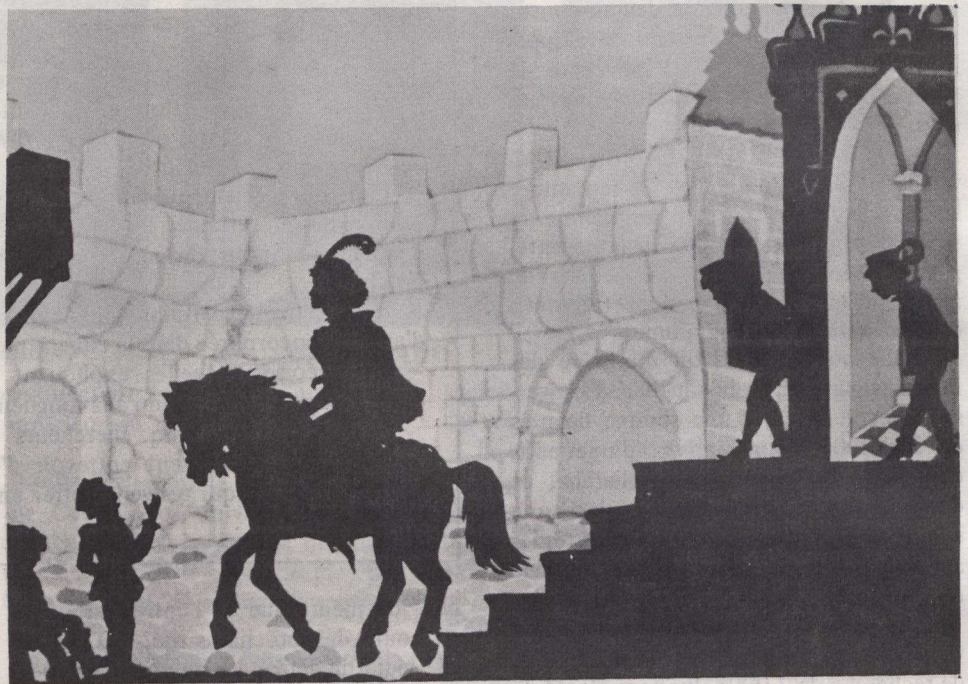
Pour la première fois, l'Office national du film (ONF) a présenté, du 2 au 16 octobre, au musée d'Art contemporain de Montréal, une importante exposition sur le cinéma d'animation.

Conçue et réalisée à l'aide de documents provenant des archives de l'ONF, cette exposition inaugurée en 1976 à Ottawa, dans le cadre du Premier Festival international du film d'animation à se tenir dans cette ville, regroupe une quarantaine de réalisateurs et leurs travaux qui sont de véritables oeuvres d'art.

L'exposition, constituée de 22 paravents comprenant chacun quatre panneaux, aurait pu s'étendre sur une longueur d'environ 70 mètres, si mise bout à bout; plus de 250 dessins ou documents y figuraient.

On pouvait y retrouver un des tout premiers films de McLaren, *Hen Hop*, réalisé en 1942, jusqu'aux plus récentes oeuvres produites par l'ONF, dont *Aucassin et Nicolette* (1975), de Lotte Reiniger, pionnière des ombres chinoises, âgée de 75 ans, et artiste invitée à l'ONF; *Le mariage du hibou*, de Caroline Leaf, ou encore *Le paysagiste*, de Jacques Drouin, ce même film ayant remporté le Prix spécial du jury au dernier festival d'Ottawa.

Il est à noter aussi, que l'on s'est efforcé de montrer le plus de techniques différentes, propres à cette forme de



Aucassin et Nicolette

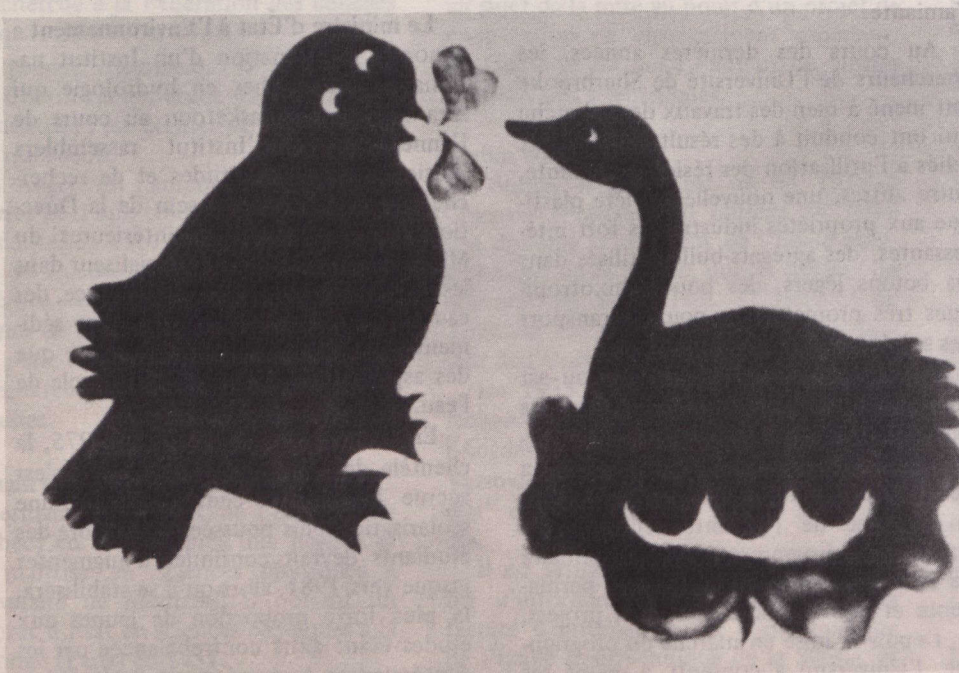
cinéma, depuis le grattage de la pellicule, technique innovée par McLaren, jusqu'à l'écran d'épingles (*Le paysagiste*), inventé par Alexandre Alexeieff, en passant par le papier découpé, les celluloids et de nombreux autres procédés qui illustrent les multiples facettes de cet art particulier qu'est le cinéma d'animation.

Recherche d'hydrocarbures

Des forages en vue de trouver du pétrole et du gaz seront effectués dans la plaine Eagle, à 150 milles au sud-est de l'agglomération d'Old Crow (Yukon); ils feront l'objet d'une surveillance étroite en ce qui concerne la protection de l'environnement. C'est ce qu'a annoncé dernièrement M. Warren Allmand alors ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Voici quelques-unes des mesures prises pour la protection de l'environnement:

- le stock de carburant doit être contrôlé avant l'installation sur place de la tour de forage, et au cours de la période d'arrêt des travaux en été, cela afin d'éviter toute fuite;
- la société devra loger et nourrir un agent de la faune, au cours du déplacement et de l'exploitation de la tour de forage;
- le ministère pourra faire cesser le déplacement de la tour de forage, si l'agent de la faune établit que le déplacement a (ou risque d'avoir) des répercussions néfastes sur la migration des caribous;
- un agent de la Direction de la chasse de l'Administration territoriale du Yukon, tiendra des séances d'information sur les caribous à l'intention de l'équipe de forage.



Le mariage du hibou

ONF